



**UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER**



Source : Mediapart

LA PRISE EN COMPTE PAR L'OIT DE LA PRECARISATION DE L'EMPLOI DES JEUNES

Challenge de l'Association Française de l'Organisation Internationale du Travail - 2024

Perrine BOULAYE et Emmanuelle VERNEYRE
Master II Droit et Pratique des relations de travail

Dans son discours adressé à la jeunesse en 1903¹, Jaurès déclarait que « *Le courage dans le désordre infini de la vie qui nous sollicite de toutes parts, c'est de choisir un métier et de le bien faire, quel qu'il soit ; c'est de ne pas se rebuter du détail minutieux ou monotone ; c'est de devenir, autant qu'on le peut, un technicien accompli ; c'est d'accepter et de comprendre cette loi de la spécialisation du travail qui est la condition de l'action utile, et cependant de ménager à son regard, à son esprit, quelques échappées vers le vaste monde et des perspectives plus étendue.* ». Dans son programme de développement durable pour 2030, l'Organisation internationale du travail entend « *promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous* ».²

Aujourd'hui, les jeunes se trouvent particulièrement défavorisés lorsqu'il s'agit de trouver un travail décent. La génération la mieux éduquée de tous les temps serait également le groupe d'âge qui a le plus de mal à trouver un travail décent. L'emploi et l'insertion des jeunes, et notamment leur cantonnement aux contrats précaires, feront l'objet de l'étude suivante.

L'OIT définit les jeunes comme étant les personnes comprises entre 15 et 24 ans. Mais lorsque l'on considère la catégorie sociale et économique qu'ils représentent et que l'on parle notamment de politiques d'emploi des jeunes, cette catégorie s'élargit aux 15-29 ans. En effet, l'insertion des jeunes est un processus qui s'étire de plus en plus dans le temps en raison notamment de l'allongement des études, de la prolifération de contrats précaires et d'expériences diverses de « petits boulots » entre lesquels ils peuvent être au chômage ou en inactivité.

Aujourd'hui, ces jeunes sortis du système scolaire et qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation, communément désignés sous la catégorie *NEET* (*Neither in education, nor in employment or training*) sont très nombreux. Ils représentent un ensemble hétéroclite de jeunes, découragés à la suite d'un décrochage scolaire, malades, invalides, au chômage récurrent ou durable, ou encore de jeunes mères se retirant du marché du travail. L'Europe connaît une légère baisse ces dernière années de cette population de *NEET* ramenée à 13,1% tandis qu'en France elle est évaluée à 12,8 % des jeunes, chiffre stagnant depuis plus d'une décennie. Mais dans d'autres pays européens ce chiffre est bien plus faible : 5,7% aux Pays Bas, 7,6% pour l'Allemagne, 9,6% pour le Danemark et environ 7% en Suisse (*Schmid et al., 2023*). Finalement, parmi les grands pays européens, seules l'Espagne et l'Italie font moins bien que la France, caractéristique qui semble coïncider avec un niveau de chômage nettement plus élevée dans les pays méditerranéens.³

Au niveau mondial, en 2022, près d'un quart des jeunes ne suivaient pas d'études, d'emploi ou de formation, ce qui représente 289 millions de jeunes, alors qu'ils étaient 267 millions avant le covid-19. La crise sanitaire a eu un effet dévastateur sur la précarité des jeunes et l'emploi.⁴ Les jeunes femmes sont encore plus susceptibles d'être NEET. Bien que les écarts entre les sexes aient diminué, le taux de NEET chez les jeunes femmes reste plus de deux fois supérieur à celui des jeunes hommes (32 % et 15 %, respectivement,

en 2022). Enfin, en Afrique, plus d'un jeune sur quatre (environ 72 millions) n'a pas d'emploi, d'éducation ou de formation et deux tiers d'entre eux sont des jeunes femmes.

De plus, le risque d'être NEET serait augmenté pour les jeunes nés à l'étranger. En effet, selon une étude de l'OCDE (organisation de coopération et de développement économique), 16% des jeunes nés en France étaient NEETS en 2016, contre 33% des jeunes français nés à l'étranger. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), considérés comme étant les plus en difficulté, 39% des jeunes de 15 à 29 ans sont nés à l'étranger. Toujours dans ces QPV, 27,5 % des jeunes sont NEETS. Comme l'explique le professeur Bernard Gazier, « une telle concentration illustre le jeu cumulé des causalités défavorables : les populations vivant dans les QPV affrontent plus que les autres les problèmes de santé, de mal logement, de pauvreté familiale, de qualifications faibles et peu ou pas reconnues, d'opportunités d'emploi limitées localement, et enfin, de risque de discrimination spatiale. » Toutefois, ces causalités varient d'un pays à l'autre, certains pays comme le Canada, les Etats Unis, l'Irlande ou encore le Chili, ne montrant pas de « surreprésentation des immigrés ou descendants d'immigrés parmi leurs NEETS voire l'inverse, comme en Israël où les jeunes natifs sont proportionnellement plus nombreux en situation de NEET que les immigrés »⁵.

Par ailleurs, selon un rapport de l'OCDE, au sein des pays émergents, il y a plus de NEETS que dans les pays avec des économies avancées. En effet, ces jeunes quittent souvent l'école plus tôt, et mettent plus de temps à trouver un emploi stable. De plus, le travail des enfants reste courant dans certains pays émergents, avec des effets préjudiciables à la réussite scolaire⁶. Les difficultés d'insertion des jeunes NEETS seraient donc avant tout dues à une faible qualification initiale. Par exemple, en France, en 2020, 22,3% des diplômés du supérieur, sortis depuis moins de cinq ans de formation initiale et qui travaillent, ont un emploi précaire, tandis que 47% des jeunes sortis de l'école sans diplôme (*Insee*).⁷ Certains pays font toutefois exception, comme la Grèce où près de 40 % de NEET de 15-29 ans sont très qualifiés (*OCDE, 2016*).

Depuis sa création en 1919, l'OIT a pour ambition d'agir sur les conditions de travail et de vie afin de sortir de la misère et maintenir la paix et la justice sociale. Cette institution est donc chargée d'établir une norme internationale en droit social afin de garantir à tous les citoyens du monde une protection commune. Pour cela, elle utilise la méthode de l'harmonisation en imposant des règles de droit minimales, auxquels les Etats seront tous soumis, en tenant compte de toutes les disparités des Etats. Grâce à son pouvoir d'observation et de conseil, l'OIT doit établir une politique directrice pour guider les Etats afin qu'ils se dotent de politiques d'emploi et d'insertion des jeunes qui ne les précarisent pas davantage.

Ainsi, comment l'Organisation Internationale du travail prend-elle en compte la précarisation de l'emploi des jeunes ? Si l'OIT a pris la mesure de la prolifération des contrats précaires chez les jeunes (I), les actions menées semblent encore limitées (II).

I. LA PRECARISATION DE L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES

Les jeunes sont les premières victimes de la précarisation du marché du travail, comme l'a illustré la crise du covid-19. En effet, au fil du temps, le nombre de contrats de courtes durées a beaucoup augmenté, aux dépens des jeunes (A). Pour autant, un type de contrat échappe à cet impact négatif : l'apprentissage (B).

A. L'augmentation du nombre de contrats temporaires

Les contrats précaires sont de plus en plus fréquents chez les jeunes. En effet, comme le remarque le sociologue Camille Peugny, les conditions d'emploi se sont nettement détériorées pour les jeunes qui exercent une activité professionnelle. En France, en 2019, parmi les moins de 25 ans, plus de 50% des jeunes en emploi exercent leur activité en CDD, en intérim, en contrat aidé ou en apprentissage, alors que cette proportion était de moins de 20% au début des années 1980. Cette évolution serait d'autant plus inquiétante que les autres classes d'âge ont été relativement épargnées par ce mouvement. C'est donc bien au détriment des jeunes que le marché du travail se précarise.⁸

Des incitations essentiellement financières à l'employabilité des jeunes...

Les contrats précaires sont souvent le fruit de politiques d'emploi et d'insertion qui ont pour but de rendre les jeunes plus employables, en étant à faibles coûts, les entreprises bénéficiant d'avantages fiscaux et sociaux (moins de cotisations sociales). Ainsi, les entreprises sont tentées de moins rémunérer ces jeunes ou de leur supprimer des primes. Par exemple, en France le contrat étudiant permet à l'employeur de ne pas verser la prime de précarité, qui correspond à 10% du total des salaires perçus durant toute la durée du contrat à durée déterminée). Ces contrats sont aussi utilisés dans certains secteurs comme instruments d'adaptation aux variations de la demande du marché.

... Et une flexibilité de l'emploi généralement subie en premier lieu par les jeunes

Egalement, la fragilité financière des jeunes les conduit à accepter ces contrats courts (type CDD, intérim, ubérisation), ou à temps partiel, leur assurant une rentrée d'argent immédiate. Pour autant, ces contrats précaires sont souvent très faiblement voire non rémunérés, comme les stages. Cette flexibilité généralement subie par les jeunes peut être aussi liée à un choix délibéré pour un contrat temporaire leur permettant par exemple de le combiner avec leurs études, ou de conserver une plus grande liberté en évitant de s'enfermer dans le carcan d'un CDI. Plus simplement, le CDD se présente comme un choix d'emploi par défaut en attente d'un poste adéquat en CDI qui offrirait de surcroît une plus grande sécurité d'emploi. Certains jeunes sont également prêts à accepter des stages non rémunérés afin de rentrer plus vite sur le marché du travail et d'acquérir une véritable expérience professionnelle. Au Royaume Uni par exemple, le nombre de jeunes diplômés qui choisissent de faire des stages non rémunérés aurait triplé entre 2007 et 2011⁹. Dans la majorité des pays, il n'y a pas de statuts aussi protecteurs qu'en France pour les stagiaires

et rares sont ceux qui imposent une rémunération. Pourtant, il est évident que cela renforce le fossé entre les classes sociales, les jeunes les plus favorisés seulement pouvant se permettre d'accepter un travail sans rémunération, et les classes défavorisées étant d'autant plus difficilement insérées dans l'emploi, et donc plus enclines à accepter des contrats précaires pour subvenir à leurs besoins.

C'est dans ce contexte qu'en juin 2023 le Parlement européen a demandé à la Commission de proposer une législation visant à garantir la qualité des stages dans l'ensemble de l'Union, et notamment une rémunération acceptable afin de couvrir au moins les frais de nourriture, de logement et de transport. L'OIT a également préconisé dans une recommandation de 2023 sur les apprentissages de qualité (n°208)¹⁰ que ces jeunes bénéficient des mêmes droits et de la même protection sociale que les autres travailleurs et qu'ils soient également « rémunérés de manière équitable ». D'après les données de 31 pays, la plupart des stagiaires, âgés de 15 à 24 ans, dans les pays en développement ne sont pas rémunérés. Par exemple, « *au Cambodge, au Ghana, en Macédoine du Nord, en Sierra Leone, au Timor-Leste, en Guinée-Bissau, en Ouganda et au Zimbabwe, moins de 10 % de tous les apprenants en situation de travail sont rémunérés. En revanche, en Autriche, au Cameroun, en Suisse et au Royaume-Uni, plus de 95% des apprenants en alternance sont rémunérés* ».

B. Le cas particulier de l'apprentissage

L'apprentissage est à distinguer de ces contrats précaires car il offre des perspectives d'emploi bien meilleures que d'autres diplômes de niveau équivalent¹¹. L'apprentissage est en plein essor en France, depuis plusieurs années. En 2021, la France a consacré 21,6 milliards d'euros au financement de l'apprentissage, alors que ce montant s'élevait à 10,5 milliards d'euros en 2018¹². Mais ce succès récent profitera-t-il aux jeunes ayant des faibles niveaux de qualification qui constituent la population ayant le plus de difficulté à s'insérer dans l'emploi ? En effet, comme le remarque la Cour des comptes dans un rapport datant de décembre 2021, « *le développement de l'apprentissage (...) a eu lieu au prix d'un élargissement vers les niveaux de diplôme élevés. La part des diplômés de niveau bac+2 et plus est en effet passée de 35% en 2016 à 56% en 2020. L'essentiel des nouvelles places créées a profité aux élèves capables de suivre un cursus long et a peu bénéficié aux publics vulnérables. Si ce choix peut être justifié pour développer l'apprentissage dans notre pays, il n'améliore qu'à la marge l'insertion sur le marché du travail des jeunes les plus diplômés, au demeurant déjà bonne* ». ¹³ L'OIT s'est également saisie de la question en considérant largement la notion d'apprentissage par le travail. Dans sa recommandation sur les apprentissages de qualité elle offre aux Etats des orientations détaillées sur la promotion et la réglementation des apprentissages. Elle appelle les Etats à donner la « *priorité à un accès équitable aux possibilités d'apprentissage en situation de travail pour tous les groupes démographiques* » en augmentant « *le nombre de programmes disponibles, mais aussi de réorganiser les politiques pour garantir l'accessibilité, le caractère abordable et l'inclusivité, tout en tenant compte des besoins des populations vulnérables. Les*

initiatives axées sur les communautés marginalisées, les zones rurales et les personnes handicapées devraient avoir la priorité, en favorisant un environnement où chacun a une chance équitable de s'engager et de s'épanouir dans l'apprentissage par le travail. »¹⁴

Selon l'OIT, sur 85 pays, environ 25 jeunes sur 1000, âgés de 15 à 24 ans, participent à des programmes d'apprentissage ou de stage. Mais il existe de grandes différences entre les pays, ainsi qu'entre les groupes d'âge. C'est en Suisse que l'on trouve le plus grand nombre d'apprenants en alternance (225 pour 1000 jeunes), suivie de la Sierra Leone (140), de l'Autriche (136) et de la France (116). La définition de l'apprentissage variant en fonction des pays, la réalité de l'apprentissage y est très différente, allant de stages de quelques jours pour se familiariser avec des environnements de travail à des programmes structurés de plusieurs mois ou années axés sur des compétences définies. Pour l'OIT, l'un des critères de définition est la présence d'une rémunération ou une autre compensation financière.

L'OIT mène, par ailleurs, de véritables actions pour lutter contre la précarisation du travail pour les jeunes.

II. LES ACTIONS DE L'OIT

L'OIT, depuis longtemps, a su prendre en compte la mesure des enjeux liés à la jeunesse. Elle a ainsi formulé différentes recommandations à destination des Etats membres (A). L'OIT agit également en collaboration avec des entreprises et autres partenaires de droit privé afin d'établir des programmes pour contribuer à l'insertion durable et dans de bonnes conditions, des jeunes sur le marché du travail (B).

A. La norme de l'OIT à destination des jeunes

Depuis le début de ce siècle, l'OIT s'est véritablement préoccupée de l'emploi des jeunes en formulant différentes résolutions et recommandations en 2005, 2012 et 2017, mais également en finançant annuellement des rapports sur la situation de l'emploi des jeunes dans le monde. Dans sa résolution de 2005¹⁵, la conférence internationale du travail a repris les principaux « objectifs du Millénaire pour le développement ». Cette recommandation met en lumière la situation précaire des jeunes et le besoin criant de politique d'emploi et de formation de tous les Etats envers cette catégorie de la population. De plus, l'OIT ne se contente pas d'indiquer la marche à suivre aux Etats, elle propose toujours son assistance technique, ce qui permet aux Etats de bénéficier d'un soutien et d'un accompagnement sur le terrain.

Malgré son action, la situation des jeunes ne s'améliore toutefois pas vraiment. En 2012, la Conférence du travail en invoquant une « crise financière et économique mondiale » formule un appel à l'action immédiate.

Des recommandations nombreuses mais pas toujours suivies d'effet

Les Etats Membres doivent s'investir davantage pour former et construire une économie pérenne permettant à la jeunesse de s'insérer dans un emploi durable et décent. Par ailleurs, la résolution de 2012¹⁶ alarme sur la nécessité de pérenniser la situation des jeunes dans le monde. Elle souligne que, « faute de prendre des

mesures immédiates et vigoureuses, la communauté mondiale devra assumer le sinistre héritage d'une génération perdue ». De cette manière, elle enjoint les Etats à mettre en place des politiques pour la formation des jeunes, ce qui leur permettra de trouver « les solutions pour éviter les obstacles ». La résolution de 2012 met en cause un travail des politiques fait dans l'urgence et le court terme pour tenter de résoudre les problèmes d'aujourd'hui sans anticiper ceux de demain. Enfin, l'OIT incite au dialogue social qui doit s'instaurer entre les institutions gouvernantes, les employeurs et les salariés au sein des Etats membres. Cela permettra d'élaborer des normes en collaboration avec tous les acteurs du travail pour des solutions efficaces approuvées par les personnes exerçant sur le terrain (employeurs et salariés).

En 2017, l'OIT formule une recommandation tournée vers les jeunes, sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience¹⁷. Elle recommande aux Etats « d'offrir aux jeunes femmes et aux jeunes hommes des possibilités de création de revenus et de travail décent » (*article 13*). Elle demande aux Etats d'abord, d'adapter la formation au marché du travail, puis de consacrer à l'emploi des jeunes des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration qui comportent des services de soutiens psychosociaux et d'autres interventions visant à lutter contre les comportements antisociaux et la violence, aux fins de réintégration dans la vie civile. De même, l'OIT demande aux Etats d'instaurer un accès à une éducation gratuite et de qualité pour tous, indépendamment du lieu de naissance. Les Etats ne doivent pas instaurer de privilège national. Ainsi, les personnes issues de l'immigration doivent être intégrées au marché du travail de leur pays d'accueil. Mais pour cela, les Etats membres doivent mettre en place des moyens financiers et politiques.

Mesurer et analyser la situation post covid-19

Par ailleurs, l'OIT rédige des rapports annuels sur l'emploi des jeunes dans le monde, l'objectif étant que les Etats connaissent la situation de leurs jeunes, afin d'adapter leur politique pour s'inscrire dans les objectifs de développement durable de 2030.

Le rapport de 2023 n'a pas encore été publié en février 2024. En revanche, celui de 2022 révèle les séquelles importantes de la crise du covid-19 sur l'emploi des jeunes. Néanmoins le rapport indique que les Etats doivent se servir de la reprise économique pour rendre leur système économique plus inclusif, durable et résilient. De ce fait, les Etats doivent renforcer les moyens dans les secteurs clés de l'économie (énergie, digitalisation et environnement) et adapter les formations, pour offrir des emplois décent et durables aux jeunes.

Le rapport prévoit, en outre, la création de 54 millions d'emplois dans le monde pour les 15-29 ans, ce qui ferait passer de 697 millions en 2022 à 751 millions en 2030¹⁸ le nombre de jeunes en emploi durable dans le monde. Cette augmentation du nombre d'emplois compenserait ceux perdus pendant la crise du covid-

19. La transition écologique et numérique créera sans doute des emplois pour les jeunes, à condition qu'elle soit engagée massivement par les Etats membres.

Dans l'ensemble, la norme de l'OIT illustre sa volonté d'améliorer la situation des jeunes dans le monde. Néanmoins, malgré des rapports alarmants et des recommandations pressantes à destination des Etats membres, on ne peut que déplorer une certaine inertie du mouvement. Les thèmes abordés se répètent depuis 2005 et les effets de ces normes peinent à se faire sentir sans moyens financiers suffisants. Toutefois, la normalisation n'est pas la seule action de l'OIT à destination des jeunes.

B. Partenariats

Il existe quelques grands projets alliant l'OIT à d'autres ONG et entreprises privées. Le programme « *Work 4 youth* » en collaboration exclusive avec Mastercard ainsi que le projet « *decent jobs for youth* » qui réunit plus de 80 ONG et entreprises du monde entier, constituent des réponses pertinentes.

Afin d'obtenir toujours plus de données et de moyens dans l'objectif d'améliorer la situation des jeunes dans le monde et proposer des solutions toujours plus adaptées à chaque Etat membre, l'OIT a choisi en 2014 puis en 2019 de s'associer avec la fondation de l'entreprise MasterCard. Le projet est de créer une base de données précise, issue d'enquêtes locales auprès de tous les Etats membres. Il a notamment permis le financement d'enquêtes en Moldavie, en République dominicaine, dans les régions d'Afrique centrale et Afrique du nord ou encore à Madagascar.

A ce titre, en 2015, le Bureau International du Travail a collaboré avec l'Institut nationale de la Statistique de Madagascar (INSTAT) ¹⁹ pour établir rapport un complet sur la situation des jeunes du pays. Après une identification des problèmes précis, des solutions ont été proposées à l'Etat malgache, concernant les offres d'emploi des jeunes et une refonte de l'économie pour créer de la demande d'emploi. De cette manière, les partenaires sociaux de chaque Etat s'appuient sur ces bases de données et travaux afin d'élaborer leur politique d'emploi des jeunes, compte tenu de leurs difficultés et besoins.

Par ailleurs, en 2018, l'OIT publie un programme de l'emploi des jeunes, sponsorisé de nombreux acteurs internationaux tels que la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Commission européenne, la Mastercard Foundation, la Jacobs Foundation, la Silatech, la LUKOIL...²⁰. Ainsi, des organismes financeurs de toutes les régions du monde investissent et collaborent avec l'OIT pour l'emploi des jeunes.

De même, l'OIT s'est inscrite au programme « *decent jobs for youth* » en partenariat avec de grandes entreprises privées, telles que Mc Donald, HP, ou encore Nestlé, mais également un grand nombre d'ONG comme OXFAM ou l'UNESCO, dans le but d'œuvrer pour le travail décent des jeunes²¹. Des actions concrètes sont financées à travers le monde. Par exemple, des jeunes sont formés aux compétences

numériques au Zimbabwe, de nombreux emplois durables sont créés au Ghana, au Kenya, et au Nigéria pour bénéficier à plus de 33 000 jeunes²². Ainsi, depuis la création du programme, 38 500 emplois ont été créés et pourvus par des jeunes du monde entier, 1300 politiques concrètes d'accompagnement des jeunes mises en place et 25,8 millions de jeunes sont actuellement en formation dans le cadre du programme « *decent jobs for youth* », pour un investissement total de 679 millions de dollars²³. Néanmoins, ce budget reste limité. A titre de comparaison, selon la Cour des comptes, la France a mobilisé près de 9,7 milliards d'euros depuis juillet 2020 pour son plan « 1 jeune 1 solution », afin d'aider chaque jeune à trouver une formation, un emploi ou un accompagnement qui corresponde à ses besoins.²⁴

Pour conclure, depuis 2005, les initiatives se multiplient mais la situation des jeunes continue de se précariser. L'engagement constant de l'OIT pour l'emploi décent des jeunes est à saluer. Pour autant, et comme elle l'indique, les Etats doivent s'investir davantage dans des politiques ciblées, tel que l'apprentissage, en particulier pour aider les jeunes les moins qualifiés qui sont les plus vulnérables.

Sources bibliographiques et notes d'accompagnement

- ¹ Jaurès, « Discours à la jeunesse », Albi, 1903
- ² Objectif de développement durable n° 8 : travail décent et croissance économique
- ³ Bernard Gazier, « Persistance des NEETs en France », *Que sait-on du travail ?* Presse de Sciences Po, 2023
- ⁴ Rapport de l'OIT, « Il ne peut y avoir de travail décent pour tous sans travail décent pour les jeunes », 8 Août 2023
- ⁵ Bernard Gazier, « Persistance des NEETS en France », *Que sait-on du travail ?* Presse de Sciences Po, 2023
- ⁶ “Same but Different: School-to-work Transitions in Emerging and Advanced Economies”, *OECD Social, Employment and Migration Working Papers No. 1542014*, 28 Janvier 2014
- ⁷ « Les jeunes adultes peu diplômés, marqués par le travail précaire », Observatoire des inégalités, 23 juin 2023
- ⁸ Camille Peugny, « Les jeunes sont-ils des travailleuses et travailleurs comme les autres ? » *Que sait-on du travail ?* 2023
- ⁹ « Carrière. Stages non rémunérés : danger ! », *Courrier international*, 7 septembre 2017
- ¹⁰ Recommandation de 2023 sur les apprentissages de qualité (n°208)
- ¹¹ « 65 % des apprentis seraient en emploi salarié 6 mois après leur sortie d'études », *Dares*, janvier 2023.
- ¹² Rapport annuel portant sur l'usage des fonds de la formation professionnelle et du conseil en évolution professionnelle, France Compétences, 31 janvier 2023.
- ¹³ « L'insertion des jeunes sur le marché du travail », *Cour des comptes*, décembre 2021
- ¹⁴ Recommandation (n° 208) de l'OIT sur les apprentissages de qualité, 2023
- ¹⁵ Résolution de 2005 adoptée par la 93^{ème} session de la conférence de Genève
- ¹⁶ Résolutions adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 101^e session
- ¹⁷ Recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017
- ¹⁸ « Tendances mondiale de l'emploi des jeunes 2022 : investir dans la transformation de l'avenir des jeunes », Rapport OIT, 11 août 2022
- ¹⁹ « Enquête sur la transition des jeunes vers la vie active », ETVA Madagascar 2015, Rapport OIT, 3 février 2017
- ²⁰ « Programme pour l'emploi des jeunes », Brochure OIT, 16 mai 2018
- ²¹ decentjobsforyouth.org, onglet “partners”
- ²² decentjobsforyouth.org, onglet “actions”,
- ²³ Rapport d'impact decent jobs for youth 2019-2021, 11 Août 2021
- ²⁴ « Pour la Cour des comptes, le très coûteux plan 1 jeune, 1 solution n'a eu qu'un résultat inégal », *Le Monde*, 16 février 2022